



Féchy, le 26 octobre 2010

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Préavis municipal no 11/2010 concernant le budget 2011

Séance du Conseil général du 14 décembre 2010

AU CONSEIL GENERAL DE FECHY,

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2011, établi sur la base d'évaluations des rentrées fiscales et des montants de notre participation à la facture sociale et à la péréquation intercommunale.

Le budget 2011 se présente comme suit :

❖ aux dépenses	Fr. 4'962'331.--
❖ aux recettes	<u>Fr. 5'017'685.--</u>
soit un excédent de recettes de	Fr. 55'354.--
	=====

Ce budget est à votre disposition sur le site Internet de la commune ou au greffe municipal.

Il appelle les commentaires suivants :

1. ADMINISTRATION GENERALE

Le montant alloué à la Municipalité a été reconduit.

Les salaires du personnel ont été adaptés à raison de 0,5%.

Pas d'autres variations notables à signaler en ce qui concerne l'administration générale.

2. FINANCES

Le revenu des impôts a été déterminé sur la base de la facturation des acomptes pour 2009 communiqués par l'ACI (Administration Cantonale des Impôts).

Notre participation au fonds de péréquation intercommunale augmente malgré la bascule de 6 points d'impôt au Canton.

L'excédent de produits diminue de près de Fr. 400'000.--; les 50% des recettes des droits de mutation, des gains immobiliers et des impôts sur les successions et donations sont prélevés pour la péréquation intercommunale.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

- Forêts :

Le budget du compte « forêts » est presque équilibré.

- Vignes :

Le budget du compte « vignes » est déficitaire, mais comprend la dépense relative à la réserve communale.

- Bâtiments :

Nous envisageons le rajeunissement des locaux sanitaires de l'auberge communale.

Les recettes issues de notre parc immobilier sont supérieures aux charges de Fr. 60'000.--, malgré les investissements prévus de Fr. 60'000.--.

4. TRAVAUX

- Routes et ruisseaux

Le budget tient compte des frais de maintien de nos routes et ruisseaux en bon état.

- Parcs, promenades, cimetière

Le remplacement de la haie du parking de l'auberge est toujours envisagé.

- Epuration

Les taxes de fonctionnement de l'épuration vont couvrir la majorité des dépenses, le règlement ayant été modifié.

- Ordures ménagères

Les 60% des dépenses sont couverts par les taxes.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

L'augmentation du nombre d'élèves et la nouvelle organisation scolaire provoquent une augmentation des coûts de l'enseignement primaire. Par contre, l'enseignement spécialisé est entièrement pris en charge par le canton dans le cadre du transfert des 6 points d'impôt.

6. POLICE, DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE

Pas de variations notables par rapport au budget 2010.

